

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

LETTRE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUE

SILICOSE TOUJOURS

La silice cristalline est principalement présente dans de nombreuses roches et dans le sable. À l'état de poussière, elle peut pénétrer les voies respiratoires et provoquer des troubles irréversibles, voire des cancers et des affections du système immunitaire. En France, les mineurs en ont longtemps été victimes, mais on la trouve encore aujourd'hui dans bien d'autres secteurs d'activités. Pour réduire les émissions et protéger ses poumons : il existe des solutions de prévention !

On l'apprend à l'école : la silice, c'est du sable... mais pas uniquement. Elle est partout, puisque l'écorce terrestre en est constituée à 75 % ! La silice existe à l'état libre sous différentes formes, cristallines ou amorphes. La forme, pathogène, qui nous intéresse ici est la forme cristalline dont une variété, la plus courante, porte également le nom de « quartz ». Elle entre par exemple dans la composition d'appareils sanitaires en céramique ou de moules (fonderie). On la trouve aussi à l'état de poussière lors de réparation ou de démolition de fours en briques réfractaires, quand on taille ou polit certaines pierres (grès, granite) ou des plans de travail en pierre reconstituée, quand on sable, ponce ou meule des objets, par exemple des prothèses dentaires, ou quand on découpe ou usine des éléments de construction en béton tels que des bordures de trottoir. On détecte même sa présence dans des filtres en terre de diatomées* calcinées utilisés par les employés du régime agricole pour filtrer le vin !

UNE POUSSIÈRE
QUI VOUS MINE

Bien qu'elle soit d'origine naturelle, la silice cristalline est un agent chimique dangereux, d'ailleurs classé cancérigène avéré**. Les particules de silice cristalline les plus fines (diamètre inférieur à 5 microns) sont invisibles à l'oeil nu, mais pénètrent par les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles pulmonaires et s'y déposent. Abrasives, elles irritent les muqueuses et peuvent provoquer une bronchite chronique ou la silicose (« la pneumopathie du mineur »). Le malade ressent un essoufflement progressif à l'effort, puis son insuffisance respiratoire se fait plus grave et peut être compliquée par des infections, de l'emphysème, la tuberculose... Un processus lent et douloureux, qui se poursuit même après la cessation d'activité.

TÉMOIGNAGE



© D.R.

« IL N'Y A PLUS DE POUSSIÈRE
DANS LE LABORATOIRE »

« Dans notre métier, les risques causés par la silice cristalline sont connus depuis des décennies. Ce matériau se trouve dans les revêtements et les sables abrasifs qui servent au coffrage et au sablage des armatures métalliques. Quand nous brisons ces moules, de fines particules de poussières irritantes s'en dégagent. Dès mon installation, j'ai placé des systèmes d'aspiration et cloisonné la pièce contenant les fours. Mais, à la faveur d'un agrandissement de ma structure, je me suis rapproché de la CARSAT Aquitaine pour obtenir une étude approfondie sur les nouvelles normes et l'évolution de la réglementation. J'ai alors bénéficié d'un contrat de prévention pour m'équiper de systèmes de captage à la source : mes collaborateurs travaillent désormais sous cloche et les poussières de silice sont intégralement récupérées par des aspirations automatiques qui rejettent les flux à l'extérieur du laboratoire. J'en ai également profité pour améliorer l'ergonomie des postes de travail : meilleure luminosité, établis professionnels, cloisons absorbantes pour limiter le bruit des micromoteurs... Au total, ces investissements représentaient 80 000 euros. Mais il n'y a plus de poussière dans le laboratoire et le confort de travail a été nettement amélioré. Aujourd'hui, les nouvelles technologies comme les imprimantes 3D, les usineuses, la Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur (CFAO) nous permettent de minimiser le travail manuel à l'établi, donc les émissions de poussières. »

Frédéric Durodez,
Prothésiste dentaire à Saucats (33)

LUTTE ORGANISÉE

Pour ne pas laisser la poussière se transformer en maladie, il faut agir par ordre de priorité. Si possible, remplacer la silice cristalline par un autre matériau, travailler en vase clos et étanche, dans une cabine maintenue en dépression, ventilée et équipée d'un dispositif de récupération automatique des poussières. Aspirer à la source pendant les polissages, et lors des opérations de sciage, privilégier la voie humide. Quand les moyens de prévention collective ne suffisent pas, le port des équipements de protection individuelle

adaptés (appareils respiratoires) s'impose. La surveillance médicale du personnel aussi... de même que son information et sa formation sur les risques encourus. Contre la silice, rester in-las-sable !

+ D'INFOS

Disponibles sur www.inrs.fr

- > Dossier « Silice cristalline et santé au travail »
- > ED 816 : contrôle de la concentration de silice cristalline dans l'atmosphère des lieux de travail.
- > FT 232 : Silice cristalline
Dossier Travail & Sécurité (octobre 2012) :
« De la poussière à la maladie il n'y a qu'un pas ».

*Les diatomées sont des algues brunes unicellulaires dont la membrane cellulosique a la propriété de fixer la silice de l'eau.

**Classé cancérigène pour l'homme (groupe 1) par le CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer.



MOBILISÉS

« L'EXPOSITION DES SALARIÉS AU STYRÈNE A ÉTÉ ABAISSÉE DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE »

Véronique Talec Di Giuseppe, contrôleur de sécurité

Depuis 2014, la CARSAT Aquitaine mène un programme de prévention du risque d'exposition au styrène (classé Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique) auprès de 20 entreprises. Les résultats sont au rendez-vous...

Quel risque le styrène représente-t-il pour la santé et la sécurité des salariés ?

Le styrène est un composant des résines polyester, utilisé pour la fabrication de pièces en polyester stratifié. Il peut pénétrer dans l'organisme par voie respiratoire ou contact cutané. Une exposition répétée irrite les muqueuses ou la peau. Le styrène a été classé toxique pour la reproduction de catégorie 2 par l'Union Européenne et répertorié 2B (l'agent pourrait être cancérigène pour l'homme) par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Il est par ailleurs ototoxique, autrement dit, il peut léser les structures de l'oreille interne et provoquer une surdité de perception. Les salariés qui travaillent dans l'industrie nautique, la plasturgie, mais aussi la fabrication de caissons isothermes pour camions et de certains éléments de carrosserie, sont particulièrement concernés par ces risques.

En quoi la CARSAT Aquitaine est-elle mobilisée sur ce risque ?

La réduction de l'exposition des salariés au styrène est l'une des actions prioritaires de prévention de la CARSAT Aquitaine. Dans ce cadre, nous accompagnons spécifiquement une vingtaine d'entreprises de la région. Toutes celles qui mettent en œuvre un procédé « moule ouvert » ont dû mener une réflexion pour adopter un procédé moins émissif et remplacer les résines standards par des produits moins dangereux. Cette action a pour objectif d'abaisser l'exposition des salariés en installant des dispositifs de captage à la source des vapeurs de styrène. Elle comprend aussi la formation des salariés sur les risques et l'utilisation correcte des protections collectives et individuelles.

Est-ce que les entreprises inscrites au programme progressent dans leur prévention ?

Prenons par exemple l'établissement Moulding Concept Réalisation, situé à Bon-Encontre (47) : cette entreprise fabrique des

barques et des pièces diverses en matière plastique, avec un procédé de moulage contact (moule ouvert). Lors de l'état des lieux, les concentrations mesurées au niveau des voies respiratoires des opérateurs atteignaient jusqu'à 2,5 fois l'ancienne VLEP* (215mg/m³).

L'accompagnement technique et financier de la CARSAT Aquitaine a permis une réorganisation des espaces de travail, l'installation de dispositifs d'aspiration (tunnel de stratification, tables avec dossier aspirants pour la préparation des résines et le nettoyage des outillages), l'amélioration de la ventilation dans la cabine d'application de gelcoat, ainsi que la mise en œuvre d'une compensation d'air thermo-régulée.

Ces mesures de prévention ont abaissé de manière significative l'exposition des salariés aux vapeurs de styrène : les concentrations mesurées en fin d'action sont toutes inférieures à la nouvelle VLEP (100mg/m³ depuis le 1^{er} janvier 2017) !

*Valeur limite d'exposition professionnelle

DANS NOS FAVORIS

LE TRAVAIL C'EST (PAS QUE) LA SANTÉ



C'est une loi naturelle : ce qui vit, vieillit... Nous sommes tous concernés, y compris au travail. Dans ce contexte, un guide multilingue en ligne propose de mieux accompagner les salariés qui prennent de l'âge. Le mini site, accessible par profil (Employeur, Salarié, Responsable RH ou Professionnel SST), est organisé autour de quatre thèmes : vieillissement et travail, être bien sur le lieu de travail quel que soit l'âge, la promotion de la santé au travail, le retour au travail. Ces rubriques donnent des conseils sur la gestion de la santé et de la sécurité dans le cadre du vieillissement au travail. On trouve dans chaque volet, des exemples de bonnes pratiques et des liens utiles vers des lectures complémentaires. Mieux gérer la santé des employés en fonction de leur âge, c'est aussi créer un lieu de travail plus sûr et plus sain... pour une entreprise encore plus performante.

+ D'INFOS

> <http://eguides.osha.europa.eu>

ALERTE

À LIRE AVANT DE DÉMOLIR



Plusieurs accidents dramatiques sont liés à des opérations de démolition. Le dernier est survenu en Dordogne où 2 salariés sont morts suite à l'effondrement d'un mur. Pour rappeler les mesures de prévention des accidents sur ce type de chantier, la CNAMTS a édité une recommandation pratique. Intitulé « Travaux de démolition de bâtiments » ce document fait le tour de la question en recensant les points à vérifier avant de donner le premier coup de pioche. Appréhender la solidité de la construction à démolir et la présence de matériaux contenant de l'amiante, prévoir les risques de chute, d'effondrement, le renversement des véhicules, etc. : à la main ou par procédés mécaniques, la démolition est un métier qu'on ne saurait improviser.

+ D'INFOS

Disponible sur www.inrs.fr

> R345 : « Travaux de démolition de bâtiments. 1. Mesures de prévention dans les travaux de démolition par procédés mécaniques ou à la main »

NOUVEAUTÉ

BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION : ET L'EXPÉRIENCE DEVIENT TRANSMISSIBLE !

En matière de prévention des risques professionnels comme ailleurs, le partage des bonnes pratiques renforce leur portée, leur efficacité et leur valorisation. Pour faciliter ces échanges, la CARSAT Aquitaine a développé un outil en ligne qui permet aux entreprises d'accéder à des exemples de réalisations menées par d'autres établissements. Un projet de construction ? Une rénovation ? Une extension de bâtiment ? Un chantier ou une démarche plus spécifique ? Chaque projet, dûment accompagné par la CARSAT Aquitaine, est décrit dans des fiches illustrées.

L'accès au site est très facile : l'entrée se fait par domaine et par activité et/ou par risque. Ensuite, la première page de chaque fiche donne un aperçu clair du projet et des sources documentaires utiles. Sur les photos, des hot spots (zones cliquables) permettent d'ouvrir des pop-up (fenêtres) afin d'obtenir plus d'infos sur le point signalé. Pratique : via un formulaire, on peut même contacter le contrôleur de sécurité qui a suivi l'entreprise. Le nom de cette petite révolution en ligne : leffetprevention.carsat-aquitaine.fr !